

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

27 octobre 2016

FROG : l'AMF et l'AFG dévoilent sept mesures pour renforcer le développement de la gestion française à l'international et permettre à Paris de devenir un centre financier incontournable

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Association française de la gestion financière (AFG) présentent, dans un rapport, l'issue des travaux du groupe FROG et la mise en œuvre de ses actions, pour une plus grande visibilité et une meilleure distribution des fonds français à l'international.

Né d'une ambition commune de l'AMF et de l'AFG, le groupe de travail FROG vise à apporter aux acteurs français et étrangers de la gestion d'actifs faisant le choix de domicilier leurs fonds d'investissement en France les meilleures conditions pour leur développement à l'international. Il livre aujourd'hui le fruit de ses travaux. Sept mesures concrètes ont été décidées, qui devraient permettre de renforcer l'attractivité de la place de Paris pour les investisseurs internationaux.

Les deux premières mesures permettront ainsi aux investisseurs de :

1. Choisir parmi un catalogue complet de solutions en matière de souscription/rachat de fonds (comprenant le développement d'une offre de " Transfer agent " en France) ;
2. Investir dans des SICAV ayant fait le choix du respect d'une charte de bonne gouvernance.

Les cinq autres mesures, en insistant sur la transparence ou en apportant davantage de flexibilité aux sociétés de gestion, permettront également aux acteurs de la gestion d'actifs

de :

3. Mieux communiquer sur les frais de gestion et se positionner de manière plus équitable dans les comparateurs en ligne ;
4. Décider de l'absence ou de l'usage de la classification AMF des fonds, rendue optionnelle ;
5. Développer des activités en disposant de possibilités élargies en matière de délégation ;
6. Gérer de la meilleure façon leur stratégie d'investissement, en ligne avec les conditions de marché et dans le meilleur intérêt du fonds et de ses porteurs grâce à une palette étoffée d'outils de gestion de la liquidité ;
7. Profiter de nouvelles possibilités en matière de pré-commercialisation.

Sept raisons de plus de passer par Paris

La démarche du groupe FROG s'inscrit dans un environnement réglementaire unifié en Europe. Elle s'est nourrie du besoin de trouver de nouveaux relais de croissance à la distribution des fonds français dans un contexte d'internationalisation et de digitalisation des services financiers. Elle a permis l'installation d'une nouvelle dynamique ambitieuse et compétitive de la place de Paris. Avec ces sept premières mesures, à prise d'effet imminente, FROG devrait contribuer à renforcer le rôle de plateforme que la place financière est en mesure de jouer.

L'action de FROG sera prolongée dans le temps. Un rendez-vous annuel sera instauré pour que cette démarche soit évolutive.

Un ambassadeur à l'international

L'AFG entend par ailleurs faire connaître les nombreux atouts de la gestion d'actifs française à l'international. A cet effet, un ambassadeur vient d'être nommé en la personne de Jean-Louis Laurens. Il portera les couleurs de la gestion française au sein des instances professionnelles et auprès des grands investisseurs internationaux.

Jean-Louis Laurens était précédemment associé-gérant et président du comité de gérance de Rothschild & Cie Gestion depuis 2009. De 2005 à 2009 il présidait les filiales de Robeco en France avant de prendre la responsabilité mondiale de la gestion d'actifs du groupe. De 1999 à 2005, il occupait chez AXA les responsabilités de directeur général délégué d'AXA Investment Managers et de PDG d'AXA IM France, Benelux, Italie et Espagne. De 1995 à 1999 il était président du directoire de Dresdner Kleinwort Benson. Il a commencé son parcours professionnel chez HSBC avant de rejoindre, en 1993, Morgan Stanley en tant que directeur général adjoint à Paris, directeur exécutif international et coresponsable des activités de " corporate finance " pour la France.

Jean-Louis Laurens est trilingue Français, Anglais, Allemand, diplômé d'HEC et docteur en économie.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

A propos de l'AFG

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'industrie de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Visitez notre site www.afg.asso.fr

Contacts presse :

Direction de la Communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Direction de la Communication de l'AFG - Alexandra Imbert - Tél : +33 (0)1 44 94 96 59

En savoir plus

Sept raisons de plus de passer par Paris – rapport FROG de l'AMF et de l'AFG pour

- une plus grande visibilité et distribution des fonds français à l'international

FROG - French Routes and Opportunities Garden - 7 raisons de plus de passer par

- Paris - Conférence de presse

Mots clés

EUROPE & INTERNATIONAL

GESTION D'ACTIFS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché
des fonds monétaires
entre le 31 mars 2020
et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du
caractère approprié et
exécution simple dans
la directive MIFID II:
l'AMF applique les
orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son
appel à la mise en
place d'une
réglementation des
fournisseurs de
données, notations et
services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02